

Gouvernement du Québec

Décret 1126-2009, 28 octobre 2009

CONCERNANT la nomination de membres additionnels du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

ATTENDU QUE l'article 6.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) prévoit la constitution du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 6.2 de cette loi prévoit que le gouvernement peut, lorsque l'expédition des affaires dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a la charge le requiert, nommer pour le temps et avec la rémunération qu'il détermine des membres additionnels;

ATTENDU QUE l'expédition des affaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement requiert la nomination de membres additionnels à temps partiel;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres additionnels à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Pierre André, écologiste, professeur agrégé, Université de Montréal;

— monsieur Florian Bernard, ingénieur et agronome, président-directeur général, F. Bernard inc.;

— madame Isabelle-Anne Bisson, chercheuse postdoctorale en écologie et biologie évolutive, Université Princeton;

— madame Martine Blanc, agente de développement au Protocole – Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal;

— monsieur Guy Blanchet, agronome, conseiller en économie agricole et conciliateur;

— monsieur Luc Bouthillier, ingénieur forestier, professeur titulaire, Université Laval;

— madame Geneviève Bruneau, ingénieure, responsable de travaux pratiques et de recherche, Université Laval;

— madame Irène Cinq-Mars, architecte paysagiste, directrice du projet – Progiel de gestion intégré, Université de Montréal;

— madame Michèle Goyer, chargée de cours, Université de Sherbrooke;

— monsieur Donald Labrie, ingénieur, conseiller en environnement;

— monsieur Jean Paré, urbaniste, conseiller technique, CRC Sogema inc.;

— monsieur Jean Poitras, psychologue, docteur en gestion de conflits, professeur agrégé, École des Hautes Études Commerciales de Montréal;

— madame Nicole Trudeau, avocate en pratique privée;

— madame Marie-Hélène Vandersmissen, géographe, professeure agrégée, Université Laval;

— monsieur Christian L. Van Houtte, administrateur, consultant en gestion, Van Houtte Conseil inc.;

QUE ces membres additionnels soit rémunérés conformément au décret numéro 805-2001 du 27 juin 2001 lorsque leurs services sont requis;

QUE ces membres additionnels soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptés par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52642

Gouvernement du Québec

Décret 1127-2009, 28 octobre 2009

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement à Kingston (Ontario), les 28 et 29 octobre 2009

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;